

Le 8 septembre 2026

**Bureau des inspecteurs
du second degré**

2022-2023

Affaire suivie par : E. Nitschelm

Tél. 03 88 23 38 71

Port. 06 87 72 06 74

Mél : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg Cédex 09

Madame Elina NITSCHELM
IPR de sciences médico-sociales et
de biotechnologies santé-environnement

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
de sciences et techniques médico-sociales,
de biotechnologies santé-environnement et de pratiques
esthétiques de l'académie de la Réunion

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2026-2027 à destination des professeurs de Sciences et techniques médico-sociales, de biotechnologies santé-environnement et de pratiques esthétiques intervenant dans les formations suivantes :

Formations concernées :

- Série ST2S
- Série STHR
- BTS ESF
- BTS SP3S
- BTS Métiers des services à l'environnement
- BTS Métiers de l'esthétique, cosmétique et parfumerie

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2026-2027.

Cette lettre de rentrée commence par le constat d'une tendance dont je souhaite que toutes et tous prennent conscience pour y remédier au plus vite. Si je tiens globalement à vous remercier pour votre implication dans les évaluations certificatives, en cours de formation et au moment des examens de fin d'année, je déplore les conditions complexes dans lesquelles se sont tenues certaines épreuves du fait de désistements, de retards, d'absences programmées ou non des membres de jury.

Chaque élève et chaque étudiant doit pouvoir être évalué avec équité de traitement et dans des conditions sereines. Ces difficultés qu'il faut gérer dès que les convocations arrivent dans les établissements scolaires deviennent problématiques. Je sais pouvoir compter sur vous pour que ces situations de tension ne se reproduisent plus. Nous avons besoin de tous pour cette période ô combien importante à laquelle vous préparez vos élèves et vos étudiants tout au long de l'année pour les mener à la réussite.

Nous accueillons cette année plusieurs collègues dans l'académie (néo-titulaires, stagiaires, professeurs contractuels). Je vous remercie pour l'accueil que vous leur avez assuré et pour les conseils didactiques et pédagogiques que vous pourrez leur apporter.

Cette lettre de rentrée a pour ambition de vous transmettre des informations utiles sur les formations dans lesquelles vous intervenez.

1. Les sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S

1.1. Les résultats du baccalauréat ST2S

A l'issue des deux groupes de la session 2027, sur les 513 candidats présents, 455 ont été admis, soit un taux de réussite de 88,7% (session 2025 : 90,2%). A titre de comparaison, le taux de réussite à l'échelle nationale pour la série ST2S - session 2026 est de 91,2%.

La répartition des mentions est la suivante : 1 mention très bien avec félicitations du jury, 5 mentions TB, 51 mentions Bien et 128 mentions AB.

Félicitations aux bacheliers et remerciements aux équipes qui les ont accompagnés vers la réussite !

Malgré des résultats qui restent très bons, je vous encourage à poursuivre la réflexion engagée lors de la formation de mars dernier, sur les leviers à activer pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages. Il est essentiel de toujours questionner ses pratiques pédagogiques pour les faire évoluer et répondre au mieux aux profils des élèves de vos classes. Ce qui fonctionnait il y a quelques années encore demande à être réinterrogé.

1.2. Le concours général des lycées

C'est un concours d'excellence, qui consiste à distinguer les meilleurs élèves dans une discipline. Pour les élèves de Terminale ST2S, c'est dans la discipline "Sciences et techniques sanitaires et sociales" qu'ils sont amenés à composer dans leur académie. Les élèves qui ont réalisé les meilleures productions sont ensuite retenus pour la phase d'admission.

L'arrêté du 27 août 2025 détermine le quota d'inscrits désormais fixé à 10% au lieu de 8% des élèves de la série dans un lycée, et dans la possibilité pour chaque établissement d'inscrire 2 élèves lorsque l'application de ce quota donne un nombre arrondi inférieur à 2.

Si vous repérez des candidats potentiels, n'hésitez à les inciter à s'inscrire.

1.3. L'usage pédagogique de l'intelligence artificielle

Le groupe de travail sur l'IA a travaillé cette année sur la production et le dépôt de ressources. Vous pouvez les trouver sur le site académique STMS : <https://www.ac-reunion.fr/ressources-pedagogiques-ia-130596>
Au cours de cette année 2026-2027, le groupe continue à se réunir et poursuit son travail de réflexion sur l'usage pédagogique de l'IA.

Si vous avez mis en place des activités utilisant l'intelligence artificielle, vous pouvez les transmettre à Giovanni Clain et à Sabrina Bardeur pour alimenter la réflexion du groupe et, si vous en êtes d'accord, pour partage sur le site académique, à la rubrique « Intelligence artificielle », tout en bas de la page d'accueil.

1.4. Le site académique STMS

Le paragraphe précédent m'amène à évoquer le site académique Sciences et techniques médico-sociales – STMS : <https://www.ac-reunion.fr/pedagoie/stms>

Je vous encourage à le parcourir, vous y trouverez des ressources, des projets inspirants, des sujets d'examens. Ce site est la vitrine de l'académie dans le domaine des sciences médico-sociales. Vos contributions d'activités pédagogiques et des présentations de projets sont précieuses. Merci de les transmettre à Giovanni Clain.

1.5. L'année de la santé

Dans le cadre du partenariat qui lie le ministère de l'éducation nationale et le CNRS, l'année scolaire 2026-2027 sera consacrée à la santé, appréhendée dans son approche globale pleinement intégrée dans les parcours éducatifs.

L'année de la santé vise à mettre en lumière les avancées de la recherche, à former les enseignants aux sujets émergents dans le domaine et à promouvoir une approche attractive des métiers de la santé, contribuant ainsi au Plan Avenir.

En parallèle des actions de formations et de collaboration avec des chercheurs dans le domaine de la santé, des projets peuvent être initiés au sein de établissements scolaires, en lien avec le Campus des métiers et des qualifications « CMQ Solidarités et bien-être ».

Pour s'inscrire à la lettre d'information de l'année de la santé :

https://listes.services.cnrs.fr/wws/subscribe/lettreinfo-anneesante?previous_action=review

2. L'enseignement scientifique alimentation-environnement – Série STHR

Cette année encore, tous les inscrits ont obtenu leur diplôme de baccalauréat. Ainsi, le taux de réussite pour la session 2026 est de 100%, pour la troisième année consécutive. La répartition des mentions est la suivante : 1 mention Très bien avec félicitations du jury, 3 mentions Très bien, 3 mentions Bien et 13 mentions Assez bien.

Félicitations aux bacheliers et remerciements à l'équipe du lycée Christian Antou qui les a accompagnés vers la réussite !

3. Les BTS dans les secteurs de la santé et du social

3.1. Le BTS Economie sociale familiale - ESF

Les résultats au BTS, session 2026

Sur les 68 candidats inscrits, 44 candidats ont été admis, soit un taux de 69,8% (session 2025 : 78,21%). Ces résultats sont similaires à ceux de la session 2024. A l'échelle du regroupement de Rennes, le taux de réussite est de 69.92%.

Les situations d'évaluation dans le cadre des CCF

En BTS ESF, les situations d'évaluation des BC1 et BC4 sont à penser au plus tôt dans l'année. Pour le BC1, il est préférable de penser les deux SE en même temps, même si la deuxième SE n'est pas à rédiger à ce stade de l'année. Cela permet de s'assurer que les compétences sélectionnées et les domaines de la vie quotidienne choisis sont compatibles. Pour rappel, les sciences physiques sont à mobiliser dans au moins une des deux SE.

Au-delà de la vigilance portée à l'évaluation des compétences et des indicateurs de réussite, je vous encourage à travailler maintenant les savoirs et méthodes mobilisés dans les grilles d'évaluation. Ces grilles sont à enrichir. C'est le point d'amélioration attendu à ce stade.

Je vous remercie de vous appuyer sur les grilles d'évaluation nationales et de renseigner, pour les SE du BC1, la page de synthèse des deux situations (domaines de la vie quotidienne, mobilisation de la physique, compétences évaluées et indicateurs mobilisés).

Les propositions des situations d'évaluation de CCF sont à transmettre par mail au moins 1 mois et demi avant la date de l'épreuve (sans compter les vacances scolaires de La Réunion et de Strasbourg) à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

Des visios ou des réunions en présentiel peuvent être organisées avec l'inspection (IA-IPR ou chargée de mission), à la demande d'une équipe en établissement pour échanger sur la proposition de situations d'évaluation ou de mises en situation professionnelle.

Après validation de ma part et à l'issue de l'épreuve, les sujets définitifs de CCF sont à envoyer à Monsieur Chevreux, IA-IPR pilote du regroupement interacadémique de Rennes : vincent.chevreux@ac-nantes.fr et à la DEC de Rennes : Sandra.Roport1@ac-rennes.fr

3.2. Le BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social - SP3S

Les résultats au BTS – session 2026 :

Sur les 49 candidats inscrits, 44 ont été admis, soit un taux de réussite de 79,2% pour la session 2026, en nette progression par rapport à la session 2025 (68,3%). A l'échelle du regroupement de Rennes, le taux de réussite est de 69,96%.

Félicitations aux admis et remerciements aux équipes pour leur fort investissement, dans un contexte de rénovation de référentiels.

Les situations d'évaluation dans le cadre des CCF

En accord avec Monsieur Chevreux, président du jury du BTS SP3S, les MSP continueront à être travaillées par chaque équipe (Lycée Lagourgue, Lycée Paul Vergès et Lycée Marie Curie) et envoyées à Elina Nitschelm pour validation. Il s'agit de rester dans une logique de CCF comme prévu par le référentiel.

Le point de vigilance à ce stade est la matrice de correction. Elle doit évoluer pour être davantage spécifique à chaque sujet. A titre d'exemple, la matrice de correction C1.5 est pour l'instant générale, commune à toutes

les MSP évaluant cette compétence. Elle doit maintenant être davantage travaillée avec des attendus propres à la situation évaluée avec les caractéristiques données dans la situation.

Les propositions des MSP sont à transmettre par mail au moins 1 mois et demi avant la date de l'épreuve (sans compter les vacances scolaires de La Réunion et de Strasbourg) à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

Des visios ou des réunions en présentiel peuvent être organisées avec l'inspection (IA-IPR ou chargée de mission), à la demande d'une équipe en établissement pour échanger sur la proposition de situations d'évaluation ou de mises en situation professionnelle.

Après validation de ma part et à l'issue de l'épreuve, les sujets définitifs de CCF sont à envoyer à Monsieur Chevreux, IA-IPR pilote du regroupement interacadémique de Rennes : vincent.chevreux@ac-nantes.fr et à la DEC de Rennes : Sandra.Ropert1@ac-rennes.fr

4. La révision des diplômes d'Etat de travail social de niveau 6

Une révision des diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants se met en place à compter de la rentrée 2026.

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale sera concerné à la rentrée 2027.

Des nouvelles maquettes de formation et une nouvelle forme de certification seront mises en œuvre, dans le cadre de 4 blocs de compétences.

Pour ces quatre parcours de formation :

- Les titulaires d'un BTS SP3S bénéficieront d'allègements de formation pour le Bloc 3
- Les titulaires d'un BTS ESF rénové bénéficieront d'allègements de formation pour le Bloc 3 et de dispense pour le Bloc 4. Les titulaires du BTS ESF relevant de l'arrêté du 31 juillet 2009 se verront octroyer, quant à eux, des allègements de formation pour les deux blocs 3 et 4.

5. Métiers de l'esthétique, cosmétique et parfumerie (BTS MECP)

5.1. Les résultats à la session 2026

Pour la session 2026, sur les 19 candidats inscrits en option A, 10 ont été admis, soit un taux de réussite de 55,6%. Si l'on centre l'analyse sur les candidats du lycée Amelin, le taux de réussite passe à 71,4% (10 admis sur les 14 candidats présentés). Ce taux de réussite est donc très encourageant s'il est mis en regard du taux de l'année précédente : 54% pour les candidats du lycée I. Amelin.

Félicitations aux candidats admis ainsi qu'à l'équipe du lycée I. Amelin qui les a accompagnés vers la réussite !

5.2. Les consignes pour les sujets de CCF

Les propositions des situations d'évaluation en vue des CCF ainsi que les grilles d'évaluation sont à me transmettre par mail au moins 1 mois et demi avant la date de l'épreuve (sans compter les vacances de La Réunion et de Strasbourg), à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

Les situations d'évaluation définitives sont à envoyer au Rectorat de Lille.

Des visios ou des réunions en présentiel peuvent être organisées avec l'inspection (IA-IPR ou chargée de mission), à la demande d'une équipe en établissement pour échanger sur la proposition de situations d'évaluation ou de mises en situation professionnelle.

6. BTS Métiers des services à l'environnement

6.1. Les résultats à la session 2026

Sur les 10 candidats inscrits au BTS Métiers des services à l'environnement, 7 ont été admis, soit un taux de réussite de 77,8%, bien supérieur au taux de l'année précédente.

Félicitations aux candidats admis ainsi qu'à l'équipe du lycée Julien de Rontaunay qui les a accompagnés vers la réussite !

6.2. La mise en œuvre de la rénovation du BTS Métiers des services à l'environnement

L'année 2026-2027 représente la deuxième année de mise en place de la rénovation de la formation, en lien avec le nouveau référentiel de compétences et de certification. La session d'examen 2027 constituera la première session du diplôme rénové.

L'année à venir permettra de poursuivre le travail engagé pour construire les compétences professionnelles en lien avec les métiers des services à l'environnement, et de construire des situations d'évaluation permettant de mesurer les acquis et les axes restant à travailler en vue de la certification.

7. Vos interlocuteurs dans nos disciplines

- Chargée de mission d'aide à l'inspection : Sabrina Bardeur Marie-Sabrina.Bardeur@ac-reunion.fr
- Interlocuteur au numérique et webmestre STMS : Giovanni Clain Antoine.Clain@ac-reunion.fr

Bien cordialement,

Elina Nitschelm, IA-IPR SMS-BSE